



A l'attention de Madame, Monsieur

*Objet : élections régionales*

Nantes le 14 novembre 2015

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, les prochaines élections régionales présenteront pour la Bretagne un enjeu décisif, notamment quant à la Réunification de la Bretagne par retour du cinquième département breton, la Loire-Atlantique, au sein d'une région Bretagne enfin reconstituée, en mettant fin à un déni de démocratie initié par un gouvernement non républicain, le Gouvernement Pétain, en 1941 et poursuivi par les gouvernements qui se sont succédé depuis cette époque.

Afin de débloquer démocratiquement cette situation nous vous demandons de répondre par « oui » ou « non » aux deux questions ci-dessous dans le cadre de l'application du droit d'option par le Conseil départemental de Loire-Atlantique.

Si vous êtes élu en décembre :

1. Vous engagez-vous à faire voter par le Conseil régional de Bretagne, en application de l'article L 4122-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales - dans un délai de 6 mois suivant les élections régionales de 2015 - une résolution en faveur de la réunification de la Bretagne ?
2. Vous engagez-vous à ce que le Conseil régional organise de la même manière et dans les mêmes délais la consultation de la population en application des dispositions de l'article L 1112-15 du même code, la collectivité pouvant consulter la population sur une question relevant de sa compétence ?

Nul doute que les Bretons sauront se souvenir dans l'isoloir des décisions que vous allez prendre.

Nous vous remercions de nous transmettre vos réponses avant le lundi 23 novembre 2015.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur -----, l'expression de notre considération distinguée.

Les vice-présidents Morvan, Peigné et Loret